



COLETTE LANGLADE

3^{ÈME} CIRCONSCRIPTION DE LA DORDOGNE

LA LETTRE DE VOTRE DÉPUTÉE

EDITO

Chers amis,

Nous nous apprêtons, à l'orée de la période des fêtes, à refermer une bien triste année 2015. Une année qui se sera terminée comme elle aura commencé : dans la stupeur et l'effroi. Ces terribles événements ont bien sûr eu un impact sur le travail parlementaire et sur nos vies à travers le vote de moyens de sécurité supplémentaires sur l'ensemble du territoire, par le vote de la prolongation de l'Etat d'Urgence pour trois mois, par la poursuite des frappes aériennes effectuées par la France en Syrie, dans le cadre d'une coalition internationale. Mais la lâcheté et l'injustice que peuvent représenter ces attentats ne doivent pas changer nos habitudes et notre façon de vivre. Nous devons continuer, plus que jamais, de sortir, de nous divertir, de nous amuser. Nous devons aussi continuer à faire vivre notre démocratie locale et nationale, qui nous distingue définitivement comme un peuple libre.

C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité, par le biais de cette lettre, revenir sur mon activité parlementaire au cours de l'année 2015. Une activité marquée, bien sûr, par la préparation des budgets d'avenir pour l'année 2016, mais aussi par l'adoption de grandes lois sur la santé ou la transition énergétique, qui impacteront directement notre quotidien en Dordogne. L'année 2015 est aussi une année de mobilisation pour l'emploi et l'attractivité économique de nos territoires. Si la courbe du chômage n'est pas encore durablement inscrite dans une phase de baisse, la forte diminution du nombre de demandeurs d'emploi en septembre confirme la reprise progressive de l'activité économique.

La France a su se doter, depuis le début du quinquennat, d'outils économiques innovants pour stimuler l'activité des entreprises : CICE, Pacte de compétitivité, et récemment le projet de loi du ministre Emmanuel MACRON pour l'activité et la croissance, adopté en juillet dernier. Des efforts à amplifier au cours des mois à venir, notamment par une réforme du code du travail, afin de faire ensemble de l'année

2016 l'année de la baisse du chômage. Pour les prochains mois, les défis pour la Dordogne ne manquent donc pas : crise agricole, rentrée en application progressive de la réforme territoriale ou réforme du collège. Vous pourrez compter sur mon engagement.

Colette Langlade

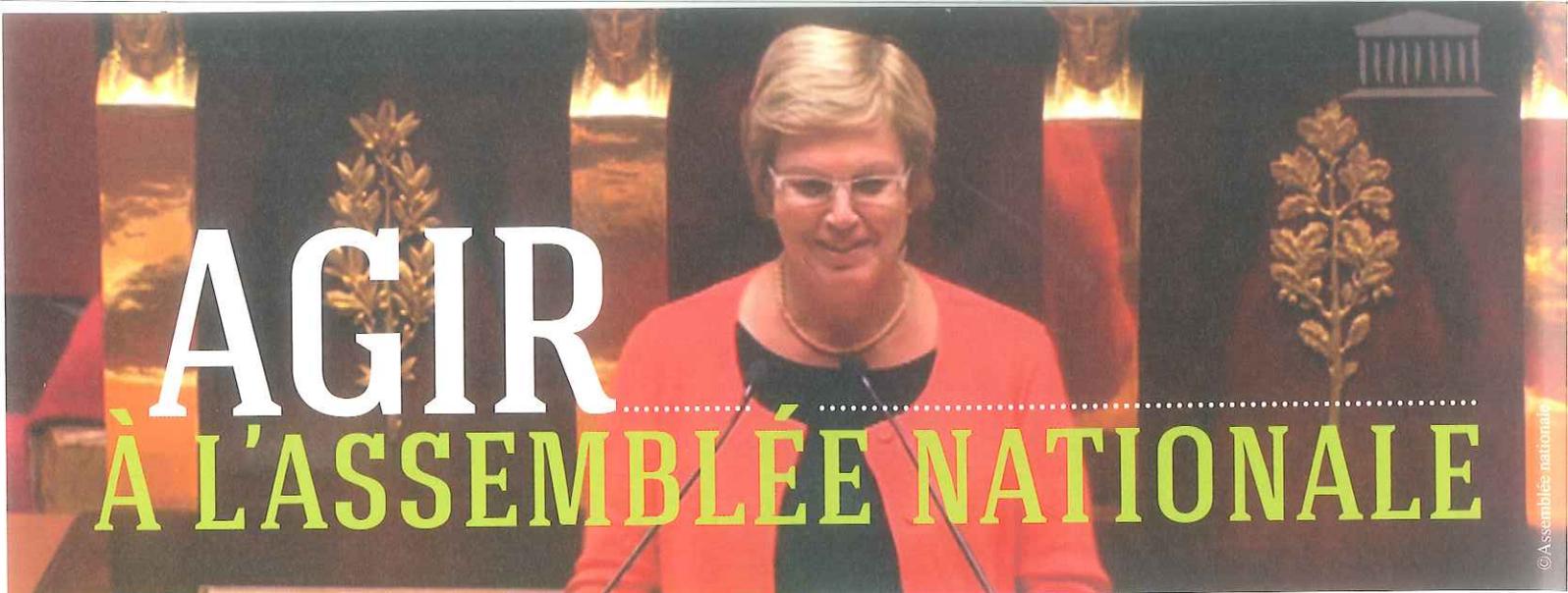
Bonne année à tous !

I QUESTION À... DIDIER BAZINET, SUPPLÉANT

MAIRE DE COUTURS, VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EN CHARGE DE L'AGRICULTURE

Les circuits courts peuvent-ils être une réponse à la crise agricole ?

Ils peuvent être une des solutions car ils permettent l'ancrage territorial de la production locale. La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt a créé le contrat alimentaire territorial. C'est un projet territorial impliquant les acteurs publics et privés qui vise à encourager les circuits courts, la proximité géographique entre producteurs, transformateurs et consommateurs et l'approvisionnement de la restauration collective en produits agricoles de saison et en produits de qualité notamment issus de l'agriculture biologique. Je pense que nous devons nous saisir de cet outil, définir une action publique en faveur de l'alimentation pour le développement de nos territoires agricoles. Le Gouvernement s'est engagé de façon constante en faveur du développement de l'approvisionnement local dans la restauration collective et a publié des guides pratiques afin d'aider les acheteurs de la restauration collective à s'approvisionner en produits de proximité. Des engagements en ce sens ont été également pris dans le cadre du plan de soutien à l'élevage.



AGIR À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

LE TEMPS DES BUDGETS

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR L'ANNÉE 2016

Le budget adopté, dans un contexte financier contraint, comporte de nombreuses avancées :

En matière d'éducation et d'inclusion scolaire, par une hausse de 517 millions d'euros du budget, consacrée à des créations de postes, des investissements mais aussi des hausses de rémunération pour les enseignants.

En matière de baisse des impôts, par la préservation de la demi-part des veuves et par une exonération des hausses d'impôts locaux pour les ménages les plus pauvres.

En matière de justice fiscale, par l'adoption d'un amendement que j'ai cosigné portant sur la fusion entre l'impôt sur le revenu et la CSG.

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE EN 2016

Ce second budget voté, lié à notre système de santé, permettra dès le 1er janvier : La généralisation des complémentaires santé obligatoires pour les salariés, votée dans le cadre de la loi relative sur l'accord national interprofessionnel (ANI).

Un développement plus important des médicaments génériques, moins chers et plus accessibles.

Une réduction du déficit de la sécurité sociale tout en préservant notre système de santé protecteur et universel.

UN PROJET DE LOI POUR LA CRÉATION ARCHITECTURALE

Au cours de la session parlementaire, la Commission des Affaires culturelles et de l'Éducation, à laquelle j'appartiens, a travaillé sur une grande loi visant à renforcer la création architecturale en France, ainsi que la protection de notre patrimoine et de notre industrie culturelle.

Sur l'ensemble de ces sujets, ce texte pose un principe historique fondateur dans son article 1: la création artistique est libre. Un principe décliné par des mesures protectrices relatives au statut des intermittents du spectacle, aux négociations entre créateurs et producteurs pour une juste répartition des revenus de la création ainsi que par la reconnaissance, dans la loi, des artistes du cirque, des marionnettistes et des artistes interprètes dans la liste des artistes du spectacle. Des professions jusqu'alors ignorées par la loi.

Il s'agit donc d'une loi qui donne à nos collectivités locales les moyens de protéger les trésors patrimoniaux que sont les vestiges archéologiques, les châteaux ou monuments classés et l'architecture traditionnelle de nos territoires. Ce texte facilitera, en outre,

l'organisation partout en France de festivals culturels indispensables à l'attractivité de nos territoires.

Enfin, parce que la culture n'a de valeur que par sa transmission à tous, des dispositions du texte visent à favoriser l'accès aux œuvres culturelles de personnes en situation de handicap.

ADOPTION DÉFINITIVE DE LA LOI NOTRE POUR NOS TERRITOIRES

Après plus d'un an de débat, cette grande loi a été définitivement adoptée avant l'été par l'Assemblée nationale.

Si ce texte renforce les pouvoirs de l'échelon intercommunal et supprime la clause de compétence générale pour les départements et les régions, je me réjouis que certaines revendications des territoires aient été prises en compte.

En Dordogne, territoire rural, le seuil du nombre d'habitants déclenchant la création d'un établissement intercommunal a été fixé à 6 676 habitants maximum. De plus, le transfert de certaines compétences comme la gestion de l'eau a été reportée à 2018, afin de donner aux territoires le temps de s'adapter à cette nouvelle situation.

Je suis néanmoins convaincue que cette loi, source d'économies importantes, renforcera l'efficacité et les missions de nos collectivités locales sur tout le territoire.

POURQUOI J'AI VOTÉ LA PROROGATION POUR TROIS MOIS DE L'ÉTAT D'URGENCE

En tant que parlementaire, j'ai été amenée à voter dans l'hémicycle la prorogation pour trois mois de l'État d'urgence, qui avait été décrétée par le Président de la République.

Cette mesure exceptionnelle et temporaire, qui s'explique par les terribles attentats qui ont frappé Paris le 13 novembre dernier comme par le risque important de nouvel attentat, offre des moyens supplémentaires aux forces de police.

Pour mener rapidement des enquêtes, l'état d'urgence permet ainsi de procéder à des perquisitions administratives, de prononcer des assignations à résidence temporaires pour des personnes jugées potentiellement dangereuses et de pouvoir interdire, par mesure de sécurité, toute manifestation qui risquerait de causer un trouble à l'ordre public.

Je mesure toute la gravité que représentent ces mesures d'exception, mais je n'ai pas hésité à voter pour cette prorogation de l'état d'urgence.

La menace que connaît aujourd'hui la France est aussi importante qu'historique, et le premier devoir de l'État est de garantir à tous la sécurité. Qui est aussi la première des libertés.

L'Assemblée nationale s'est enfin vue investir d'une mission d'enquête et de contrôle afin de s'assurer que les moyens exceptionnels mis en place pour l'état d'urgence ne feront l'objet d'aucun détournement à d'autres fins que de lutter contre le terrorisme.

UNE MAJORITÉ QUI S'ENGAGE POUR L'ÉCOLOGIE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....



Avec l'organisation de la COP 21 en France, tous les espoirs et les regards sont tournés vers notre pays pour parvenir à un accord international ambitieux et efficace en matière de lutte contre le changement climatique.

L'organisation de cette conférence internationale, sous l'égide des Nations-Unies, fait suite au vote de plusieurs lois portées par les députés de la majorité afin de faire de la France un pays modèle en matière d'écologie :

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, votée en octobre 2014, qui vise à accompagner l'agro-écologie tout en renforçant la compétitivité de nos filières agricoles.

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, adoptée définitivement en juillet 2015, qui soutient la production d'énergies alternatives locales, favorise la mobilité propre en matière de transport et propose des aides aux Français afin de procéder à l'isolation de leurs appartements ou maisons.

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, qui crée une Agence française pour la biodiversité en 2016, renforce les sanctions contre le trafic d'espèces naturelles protégées ou le braconnage.

L'engagement de la majorité en matière d'écologie est donc profond et multiple. Il reste désormais, pour l'année à venir, à porter ce nouveau modèle écologique français au niveau européen et international, afin d'aboutir à une extension géographique de ces mesures.

UNE LOI POUR MODERNISER NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ

En cette fin d'année 2015 et après un an de travail parlementaire, les députés ont adopté en seconde lecture le projet de loi relatif à la modernisation de notre système de santé, porté par la Ministre Marisol TOURAINE.

Si certaines mesures ont focalisé toute l'attention des médias : la généralisation du tiers-payant, le paquet neutre ou des dispositions en matière de publicité liée à l'alcool, le texte voté demeure historique par son impact sur l'ensemble de notre système de santé.

Le projet de loi vise à renforcer le système de santé français autour de trois piliers complémentaires :

La prévention, en termes d'habitude de vie comme de dépistage de maladies mortelles. Il s'agit autant d'une obligation de santé publique que d'une nécessité économique, dans la mesure où investir dans la prévention permet de la sécurité sociale d'éviter de lourdes dépenses dans le traitement de certaines maladies comme le cancer.

La médecine de proximité, renforcée par le texte, qui permet de n'exclure aucun Français ni aucun territoire de l'accès à notre système de santé. Très concrètement, la loi adoptée développera des communautés professionnelles territoriales de

santé, au sein desquelles les professionnels de santé seront associés pour construire un parcours de soins plus simple et plus complet pour le patient.

Le droit des patients, pendant et après leur parcours de soins. Ce volet comprend le droit à l'oubli pour les anciens malades du cancer, qui sont aujourd'hui victimes de discrimination auprès de certains assureurs ou d'établissement bancaires lors de la contractualisation d'emprunts. Il est également très important que les associations de patients puissent faire l'objet d'une reconnaissance par la loi grâce à ce texte, tandis que les actions de groupe de patients pourront s'exercer sur une durée étendue à 5 ans.

Je me suis néanmoins abstenue lors du vote sur l'article instaurant un paquet de cigarettes neutre, car si je partage l'objectif de santé publique affiché, j'estime que cette mesure appliquée dès mai 2016 pénalisera les buralistes des territoires frontaliers.

LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ DANS LE SPORT DE HAUT-NIVEAU

Associer sportifs de haut niveau et précarité sonne comme une provocation tant nous avons à l'esprit les revenus astronomiques des stars du sport les plus médiatisés. Or, il s'agit-là d'exceptions qui masquent une situation plus difficile pour la très grande majorité des compétiteurs. Ainsi, 40% des sportifs de haut niveau inscrits sur liste ministérielle, et qui peuvent prétendre avoir une chance de médaille pour la France, vivent avec moins de 500 euros par mois. Aussi, en commission à l'Assemblée, j'ai participé aux travaux d'une proposition de loi visant à mieux protéger professionnellement ces sportifs mais aussi à mieux faire reconnaître d'une part les valeurs du sport dans la société et d'autre part le handisport.

Parmi les mesures de cette proposition de loi qui vient d'être définitivement adoptée par l'Assemblée nationale, nous pouvons donc noter :

L'instauration d'une couverture « accidents du travail et maladies professionnelles » ainsi qu'une assurance « individuelle accident » pour les sportifs de haut-niveau inscrits sur liste ministérielle.

L'inscription dans la loi du principe du CDD d'usage dans le sport, déjà utilisé par l'ensemble des sportifs ou entraîneurs salariés et aux contours plus protecteurs. Celui-ci doit garantir au sportif d'être salarié tout au long d'une année, et aura pour durée maximale 5 ans.

A VENIR DANS L'HÉMICYCLE

La reprise de l'année 2016 sera chargée dans l'hémicycle avec notamment :

Le projet relatif aux Nouvelles Opportunités Économiques (NOÉ), porté par Emmanuel MACRON, qui doit contribuer à la reprise de la croissance par une aide au développement de métiers nouveaux ou de secteurs innovants comme le numérique.

Une grande réforme du code du travail, conduite par Myriam EL KHOMRI après les propositions qui seront faites par la mission dirigée par Robert BADINTER.

Une réforme de la constitution, pour laquelle le Parlement sera à nouveau convoqué en Congrès à Versailles, afin d'adapter notre constitution et notre société à la nouvelle menace terroriste que subit désormais la France.

L'objectif, plus que jamais pour l'année 2016, sera de voir les récentes baisses de la courbe du chômage se transformer en diminution durable du nombre de chômeurs dans notre pays.

S'ENGAGER POUR LA 3^{ÈME} CIRCONSCRIPTION

L'ÉCONOMIE LOCALE À L'HONNEUR

Le vendredi 29 mai, Colette Langlade a accompagné Matthias Fekl, Secrétaire d'Etat chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger lors de sa visite de l'usine Repetto à Saint Médard d'Excideuil aux côtés des élus et de Germinal Peiro, président du conseil départemental de la Dordogne. Le secrétaire d'Etat a pu ainsi découvrir un site particulièrement performant et pourvoyeur d'emplois : Une belle illustration que le monde rural peut porter grâce à son dynamisme et ses acteurs élus, et économiques. Cette visite du 29 mai a été précédée la veille par une autre témoignant également de la capacité de notre territoire à accueillir et à faire développer des entreprises. Ainsi, la députée s'est déplacée sur l'entreprise Dufour à Saint-Barthélémy-de-Bussière et l'entreprise Barconnière située à Nontron. La 1ère, créée en 1979, appartient au groupe Hafner depuis 2008. Elle est spécialisée dans la pâtisserie industrielle, plus particulièrement dans le prêt à garnir (pâte à chou, baba). La seconde, créée il y a une cinquantaine d'années, conçoit et réalise des bâtiments à structures métalliques dans le domaine agricole ou pour les zones commerciales principalement. Les deux entreprises ont des projets de développement pour leur site.



LE PRÉFET RENCONTRE LES ÉLUS DU CANTON DE THIVIERS

Le 3 septembre, Colette Langlade et Michel Karp, conseillers départementaux du canton de Thiviers, ont invité Monsieur Christophe Bay, préfet de la Dordogne, pour lui faire découvrir le nouveau canton qui réunit les deux anciens de Thiviers et Jumilhac le Grand. En présence des maires, la délégation a visité la menuiserie Lespinasse de St Martin de Fressengeas, la ferme de la Coutancie à St Priest les Fougères, le château de Jumilhac, le siège du Pnr Périgord-Limousin à La Coquille. Le projet de la construction de la nouvelle gendarmerie de Thiviers a été présenté. Compte tenu de la vétusté des locaux de la gendarmerie de Thiviers et de celle de la Coquille, un regroupement des effectifs sur un même site est envisagé sur la commune de Thiviers. Les deux communautés de communes du pays Thibérien et du Pays de Jumilhac le Grand, seront maîtres d'ouvrage de cette opération qui préfigurerait la nouvelle communauté de communes proposée par le Préfet sur l'ensemble du nouveau canton hors Sorges et Ligueux qui ont demandé à rejoindre le Grand Périgeux. Un projet d'aménagement des locaux de la brigade de La Coquille sera défini pour compenser le départ des 7 familles de gendarmes.



VISITE CANTONALE DE RIBÉRAC

Au cours de ce premier semestre, Colette Langlade a poursuivi le tour des nouveaux cantons de la 3e circonscription avec une visite sur le canton de Ribérac au mois de juin. C'est le plus vaste avec 35 communes 15 nouveaux maires ont été élus en mars 2014. La députée s'est attachée à les rencontrer dans leurs communes, et comme à son habitude à réunir l'ensemble des maires autour d'un déjeuner à Comberanche et Epeluche, en présence des conseillers départementaux Nicole Gervaise et Didier Bazinet ainsi que du sénateur Bernard Cazeau. Colette Langlade avait également programmé la visite des abattoirs de Ribérac, attachée au maintien des circuits courts et à la mise en oeuvre du PER cuir sur notre territoire.

ATTRIBUTION DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE 2015

L'enveloppe parlementaire de Colette Langlade s'élève à 130 000 €, comme chaque année depuis 2012 et comme pour chaque député de la majorité ou de l'opposition. Pour l'année 2015, ce sont 26 dossiers qui ont été retenus, 12 dossiers d'associations pour un montant global de 18 000 euros et 14 demandes de communes ou intercommunalités pour un montant global de 112 000 euros.

VOUS POUVEZ CONSULTER LA LISTE DES BÉNÉFICIAIRES ET DES AIDES ALLOUÉES SUR LE SITE : WWW.COLETTELANGLADE.FR

POUR CONTACTER COLETTE LANGLADE ET SON ÉQUIPE

À PARIS

Assemblée nationale / 01 40 63 73 32
Assistant parlementaire : Mathias Priez
126, rue de l'Université 75 355 Paris 07 SP
clanglade@assemblee-nationale.fr

À NONTRON

Permanence parlementaire
2 impasse des Laurières, 24 300 Nontron / 05 53 60 54 94
permanence@colette-langlade.fr
Assistants parlementaires : Juliette Nevers et Christelle Boucaud

À THIVIERS

Permanence parlementaire
3 rue Notre-Dame, 24 800 Thiviers / 05 53 52 39 38
permanence@colette-langlade.fr
Assistante parlementaire : Marie-Dominique Chaigne